

# Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en génie des eaux

Faculté des sciences et de génie

*Conseil universitaire du 14 juin 2022*



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph D.) en génie des eaux sont rattachés à la Faculté des sciences et de génie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de génie civil et de génie des eaux.

La maîtrise compte 45 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2021, 16 personnes étaient inscrites à la maîtrise et 26 au doctorat. Les programmes ont été implantés à l'automne 2010 et font ici l'objet d'une première évaluation périodique.

Les programmes de maîtrise et de doctorat en génie des eaux sont uniques au Québec et ont pour particularité leur orientation marquée vers la gestion intégrée et durable de l'eau, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Ils ont pour objectif global la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des populations tout en préservant l'environnement et s'appuient sur la conception d'infrastructures, le traitement des eaux, l'hydraulique urbaine et fluviale, l'hydrologie, l'optimisation des usages, les changements climatiques, etc.

Ces programmes, uniques et originaux en Amérique du Nord, se distinguent par le leadership et le dynamisme en recherche du corps professoral, qui se démarque par son engagement, son implication et sa cohésion. Cette dynamique d'excellence se traduit par un encadrement de grande qualité, de hauts taux de diplomation et une durée des études réduite. Les programmes peuvent également compter sur de nombreux partenariats avec le milieu et des infrastructures de recherche de grande qualité.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2020, cinq consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en avril 2021. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'École de technologie supérieure et de l'École nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (France). Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en mai 2021 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise et le doctorat en génie des eaux sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Les principales recommandations visent à affecter aux programmes des ressources professorales suffisantes pour assurer leur pérennité et leur développement ainsi qu'une offre de cours diversifiée, à clarifier l'admission au doctorat et à assurer l'évaluation des activités de formation.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

---

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique d'evaluation periodique des programmes de formation de l'Université Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique%20d%20evaluation%20periodique%20des%20programmes%20de%20formation%20de%20l%27universite%20Laval.pdf).

## **PRINCIPALES FORCES**

- Le caractère unique et original des programmes, non seulement au Québec, mais aussi au Canada et en Amérique du Nord.
- La cohésion, l'engagement et l'implication du corps professoral.
- Le leadership international, la réputation et le dynamisme en recherche dans le domaine du génie des eaux.
- Le haut taux de diplomation à la maîtrise et au doctorat.
- La durée réduite des études à la maîtrise et au doctorat.
- Le bon climat d'études.
- La qualité de l'encadrement.
- La qualité de l'enseignement.
- La qualité des communications envers les étudiantes et les étudiants.
- Le haut taux de satisfaction des étudiants et des personnes diplômées.
- Les nombreux partenariats avec le milieu.
- Le haut taux d'employabilité des personnes diplômées.
- La qualité des infrastructures de recherche à la fine pointe de la technologie, notamment le laboratoire d'hydraulique, les laboratoires d'environnement ou l'unité pilote industrielle de traitement des eaux.

## **RECOMMANDATIONS**

- R1** Que l'on affecte aux programmes des ressources professorales suffisantes pour couvrir les secteurs importants, notamment l'eau potable, et pour assurer leur pérennité et leur développement.
- R2** Que l'on clarifie les exigences d'admission au doctorat.
- R3** Que l'on s'assure que les critères linguistiques à l'admission sont réalistes et que l'on prenne des mesures afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre le niveau requis.
- R4** Que l'on revoie les stratégies de recrutement, notamment afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise.
- R5** Que l'on rationalise et que l'on diversifie la liste des cours à option et que l'on s'assure de leur offre sur une base régulière.
- R6** Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.
- R7** Que l'on s'assure que les plans de collaborations sont utilisés à la maîtrise et au doctorat.
- R8** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de programme.

## **SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on poursuive les efforts pour développer les compétences des étudiantes et des étudiants en communication scientifique en anglais.
- S2** Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration pour les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat.

**Évaluation périodique des programmes  
de maîtrise et de doctorat en génie des eaux**

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**  
de la Faculté des sciences et de génie

soumis au  
Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

30 mai 2022

## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences et de génie a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

La présente évaluation des programmes de maîtrise et doctorat en génie des eaux par le CIEP, la première, a permis de mettre en lumière les principales forces de ces programmes dont l'expertise, la compétence et l'engagement du personnel enseignant, l'environnement, le partenariat avec l'industrie, les ministères et les municipalités, etc. Par ailleurs, cette évaluation a permis de faire ressortir certains enjeux. À cet effet, le CIEP a formulé des recommandations et a émis des suggestions qui visent à améliorer le programme. Les principales recommandations visent à affecter aux programmes des ressources professorales suffisantes pour assurer leur pérennité et leur développement ainsi qu'une offre de cours diversifiée, à clarifier l'admission au doctorat et à assurer l'appréciation des activités de formation

## **2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir**

Les programmes de maîtrise et doctorat en génie des eaux sont entrés en vigueur à la session d'automne 2010. Il s'agit de la première évaluation de ces deux programmes. La création de ces programmes se veut une suite logique à la création d'un programme de baccalauréat en génie des eaux, et provenait de l'extraction de concentrations dans des programmes existants afin d'en faire des programmes autonomes. En effet, par le biais de ses programmes de maîtrise et de doctorat en génie civil, l'Université Laval diplômait déjà chaque année plusieurs personnes étudiantes dont les travaux de recherche relevaient du domaine du génie des eaux.

Ces programmes visent à rendre la personne étudiante apte à contribuer à la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être du public tout en préservant l'environnement. Orienté vers la gestion intégrée et durable de l'eau, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, le génie des eaux s'appuie sur la conception d'infrastructures, le traitement, l'hydraulique urbaine et fluviale, l'hydrologie, l'optimisation des usages, les changements climatiques, etc.

Les programmes de maîtrise et doctorat permettent à la personne diplômée de se spécialiser avant de s'attaquer à des défis techniques de complexité élevée. Ce programme est conçu de manière souple, afin de laisser pleine latitude aux personnes étudiantes-chercheuses et à sa direction de recherche dans le choix des cours et des activités les plus appropriés à la réalisation de leur projet: recherche en laboratoire ou sur le terrain, simulations numériques, stages dans des centres de recherche, etc.

De par son étendue, le domaine du génie des eaux touche plusieurs enjeux sociétaux actuels qui nous préoccupent encore longtemps, dont entre autres l'impact des changements climatiques sur les infrastructures urbaines, la pollution des cours d'eau ou encore la potabilité des eaux. Le Québec aura besoin de main d'œuvre qualifiée pour trouver des solutions durables à ces problématiques et les programme de M. Sc. et Ph. D. en génie des eaux, uniques en Amérique du Nord, font partie de la solution.

### 3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

#### **R1 - Que l'on affecte aux programmes des ressources professorales suffisantes pour couvrir les secteurs importants, notamment l'eau potable, et pour assurer leur pérennité et leur développement.**

##### **A- 1.1. Octroi de deux postes dans le domaine du traitement, soit un en eau potable et un en eau usée.**

Deux postes ont été ouverts respectivement en eau potable et en eau usée. Le processus de recrutement est à l'étape de la transmission des offres. Il est attendu que les deux personnes recrutées entrent en fonction au Département d'ici la fin de 2022.

Résultats escomptés : augmentation de l'offre de cours et de la capacité d'encadrement.

##### **A- 1.2. Développer une offre de cours multidisciplinaire avec les départements des membres du centre de recherche c-EAU.**

Le Centre de recherche sur l'eau de l'Université Laval (c-EAU) compte plus de vingt membres réguliers de nombreux départements et facultés, dont notamment de génie géologique, génie agroenvironnemental et génie chimique. Une approche programme permettrait de définir une offre de cours plus pertinente et plus généreuse.

Résultats escomptés : plus grande implication des membres du corps professoral des autres unités dans les programmes, et offre de cours plus riche et cohérente.

##### **A- 1.3. Produire un plan de développement stratégique du c-EAU.**

La recherche et la formation doivent se développer de façon multidisciplinaire. Les membres du c-EAU doivent d'abord identifier les axes de développement qui sont porteurs et stratégiques, et identifier les départements de la FSG qui devraient porter ces axes. Les directions de ces départements seront ensuite invitées à modifier leur plan de déploiement respectif pour intégrer ces suggestions de leurs membres. La dotation de postes pourra ensuite être planifiée et assurer un développement structurant du secteur de l'eau à la FSG.

Résultats escomptés : développement structurant et multidisciplinaire du domaine de l'eau, dont ceux sous la responsabilité des programmes en génie des eaux; ajout de ressources professorales, augmentation du nombre de cours et de la capacité d'encadrement.

#### **R2 - Que l'on clarifie les exigences d'admission au doctorat.**

##### **A- 2.1. Mettre à jour l'information sur le site du programme.**

Diffuser sur le site du programme une information plus claire et précise, comme la moyenne minimale requise ou l'équivalent, et mentionner les cheminements universitaires qui permettent d'accéder au programme ainsi que la scolarité préparatoire requise, le cas échéant.

Résultats escomptés : Permettre aux personnes candidates de faire un choix plus judicieux et faciliter le processus d'admission.

### **A- 2.2. Clarifier l'admissibilité des diplômes français.**

Selon les règles actuelles, une personne diplômée avec un Master 2 (diplôme de génie en France et ailleurs) doit avoir un excellent dossier académique et une expérience adéquate en recherche pour être admise au doctorat. Le comité de programme, en collaboration avec le vice-décanat aux études de la FSG, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et le Bureau du registraire, définira et précisera ces deux critères d'admission.

Résultats escomptés : meilleure orientation des personnes candidates détentrices de diplômes français vers le bon programme.

## **R3 - Que l'on s'assure que les critères linguistiques à l'admission sont réalistes et que l'on prenne des mesures afin de permettre aux personnes étudiantes d'atteindre le niveau requis.**

### **A- 3.1. Revisiter les critères linguistiques à l'admission et s'assurer qu'ils sont bien évalués.**

Le comité de programme, de concert avec le vice-décanat aux études, va revisiter les critères linguistiques à l'admission et leur évaluation à la lumière, entre autres, des constats et expériences vécues par les personnes étudiantes et le corps professoral. Le comité de programme considérera entre autres l'ajout d'une entrevue vidéo pour mieux valider les capacités de communication des personnes candidates.

### **A- 3.2. Assurer les conditions de réussite pour toutes les personnes admises.**

Le comité de programme, de concert avec les directions de département impliquées, s'assurera que les conditions dans lesquelles les activités pédagogiques requises sont offertes permettent la réussite de toutes les personnes étudiantes admises.

Résultats escomptés pour les deux actions : meilleure intégration et amélioration de l'environnement de formation des personnes admises.

## **R4 - Que l'on revoie les stratégies de recrutement, notamment afin d'attirer davantage de personnes étudiantes à la maîtrise.**

### **A- 4.1. Publiciser les programmes d'études supérieures auprès des personnes étudiantes en fin de programme de baccalauréat, en début de session d'automne.**

Il est important de bien diffuser l'information sur les études supérieures à toutes les personnes étudiantes potentielles, particulièrement celles en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de leur programme de 1<sup>er</sup> cycle. Une séance d'information sera organisée chaque automne durant laquelle chacun des membres du corps professoral présenteront leurs recherches. Cette action permettra également de potentiellement recruter les personnes étudiantes avec les meilleurs dossiers et les inciter à postuler pour des bourses.

### **A- 4.2. Considérant l'aspect multidisciplinaire du génie des eaux, mieux faire connaître ce programme aux personnes étudiantes d'autres baccalauréats.**

On pense particulièrement ici aux programmes de génie chimique, microbiologie, chimie, génie géologique et génie physique etc. En ce faisant, on augmenterait le bassin de personnes étudiantes potentielles ayant des diplômes donnant accès à la maîtrise en génie des eaux. Il faudra que le comité de programme se penche sur la nécessité d'une scolarité probatoire pour certains programmes.

### **A- 4.3. Augmenter la visibilité du programme sur les réseaux sociaux tel LinkedIn.**

Information sur le programme, diffusée à des groupes plus larges de personnes professionnelles étudiantes connectées.

Résultats escomptés pour toutes les actions : augmentation de la qualité des candidatures et du nombre d'inscriptions à la maîtrise.

## **R5 - Que l'on rationalise et que l'on diversifie la liste des cours à option et que l'on s'assure de leur offre sur une base régulière.**

### **A- 5.1. Éliminer les cours qui ne seront plus donnés.**

Donner une image plus juste de l'offre réelle de cours.

### **A- 5.2. Évaluer la possibilité de donner des cours une année sur deux.**

Cette mesure permettrait une augmentation effective de l'offre de cours. Lors de l'évaluation de cette mesure, il faudra toutefois considérer l'effet qu'elle pourrait avoir sur la disponibilité des cours pour les personnes étudiantes à la maîtrise ainsi que la difficulté de l'appliquer de concert avec une offre en alternance des cours en anglais et en français.

### **A- 5.3. Ajouter des cours pertinents provenant d'autres programmes.**

En lien avec l'action A-1.2, certains cours d'autres disciplines (sciences de la Terre, génie chimique, génie agro-environnemental) pourraient être pertinents pour le programme de maîtrise et de doctorat en génie des eaux. Un inventaire de ces cours sera dressé et un choix sera fait en fonction de leur degré de pertinence ainsi que la complémentarité avec l'offre actuelle de cours. Ceci permettrait une augmentation effective de l'offre de cours sans mettre de pression supplémentaire sur l'ampleur de la tâche du corps professoral.

### **A- 5.4. Faire et publier une planification des cours qui seront mis à l'horaire sur des cycles de quatre ans.**

Donner une image plus juste de l'offre de cours et faciliter la planification de la scolarité, particulièrement pour les personnes étudiantes à la maîtrise.

## **R6 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.**

### **A- 6.1. Intégration de la procédure d'appréciation de l'enseignement dans Mon Portail.**

Faciliter l'accès à la procédure et ainsi favoriser une meilleure participation.

### **A- 6.2. Intensifier les efforts départemental et facultaire pour améliorer le taux de participation des personnes étudiantes à l'appréciation de l'enseignement.**

La Faculté inventorie les pratiques départementales qui permettent d'augmenter le taux de participation des personnes étudiantes lors de l'exercice d'appréciation de l'enseignement et produira un guide sur les meilleurs moyens à cet égard. Le Département tiendra compte des recommandations de ce guide et les appliquera. La Faculté ainsi que le Département intensifieront les communications auprès des personnes étudiantes concernant cette activité.

**A- 6.3. Mener l'appréciation de l'enseignement pour tous les cours systématiquement à chaque année.**

Suivi en continu de la qualité des formations.

**R7 - Que l'on s'assure que les plans de collaboration soient utilisés à la maîtrise et au doctorat.**

**A- 7.1. Développer un outil de gestion des plans de collaboration (collecte initiale, évaluation de la pertinence des informations et mise à jour annuelle).**

Cet outil est déjà en développement par la Faculté et devrait être lancé cet été.

**A- 7.2. Faire mieux connaître le rôle de la direction des programmes et de la gestion des études auprès des personnes étudiantes.**

Une campagne de communication à ce sujet sera préparée au niveau facultaire. Les personnes étudiantes en difficulté sauront mieux vers qui se tourner en toute première ligne d'intervention.

**R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de programme.**

**A- 8.1. La direction des programmes s'assurera de respecter le règlement des études.**

De deux à trois réunions par année permettront d'assurer un fonctionnement optimal du comité.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

**- Que l'on poursuive les efforts pour développer les compétences des étudiantes et des étudiants en communication scientifique en anglais.**

**AS-1.1. Création d'un cours facultaire sur le sujet**

Une initiative a déjà été lancée en ce sens. Elle donnera, entre autres, des outils nécessaires aux personnes étudiantes de tous les niveaux pour une rédaction d'articles scientifiques de meilleure qualité et plus efficace.

**- Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration pour les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat.**

**AS-2.1. Organiser une demi-journée d'information à chaque début de session pour les nouvelles personnes étudiantes avec visite du Département et une rencontre des personnes de la gestion des études**

Familiariser les personnes étudiantes avec leur nouvel environnement d'étude, les ressources mises à leur disposition et les règles et procédures départementales.

**AS-2.2. Transmettre systématiquement le « Guide pratique des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en génie civil et génie des eaux » à toutes les nouvelles personnes étudiantes avant leur arrivée**

Permettre aux nouvelles personnes étudiantes de se sensibiliser aux règles et procédures de leur programme et du Département. Le guide des programmes est à jour et disponible en tout temps sur l'intranet. Une page programme sera créée dans Mon portail.

**AS-2.3. Favoriser le jumelage des personnes étudiantes étrangères et québécoises**

Faciliter l'intégration et l'interaction sociale ainsi qu'augmenter le sentiment d'appartenance. Ce genre de programme existe déjà sur le campus, mais pourrait être mieux publicisé auprès de nos personnes étudiantes, voire adapté pour celles-ci. Aussi, des démarches seront entreprises auprès de nos associations étudiantes pour les sensibiliser à cette opportunité.

## 5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R1 - Que l'on affecte aux programmes des ressources professorales suffisantes pour couvrir les secteurs importants, notamment l'eau potable, et pour assurer leur pérennité et leur développement.</b>						
A-1.1.	Octroi de deux postes dans le domaine du traitement, soit un en eau potable et un en eau usée	A2022	Doyen/Directeur du département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Développer une offre de cours multidisciplinaire avec les départements des membres du centre de recherche c-EAU	A2023	Directeur du c-EAU et directions de départements de la FSG			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.3.	Produire un plan de développement stratégique du c-EAU	E2023	Direction du c-EAU, directions de départements FSG, décanat			
<b>R2 - Que l'on clarifie les exigences d'admission au doctorat.</b>						
A-2.1.	Mettre à jour l'information sur le site du programme	A2022	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Clarifier l'admissibilité des diplômes français	A2023	Directeur des programmes/Directeur du département			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R3 - Que l'on s'assure que les critères linguistiques à l'admission sont réalistes et que l'on prenne des mesures afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre le niveau requis.</b>						
A-3.1.	Revisiter les critères linguistiques à l'admission et s'assurer qu'ils sont bien évalués	H2023	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Assurer les conditions de réussite pour toutes les personnes admises	H2023 et en continu	Directeur des programmes, direction du département			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R4 - Que l'on revoie les stratégies de recrutement, notamment afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise.</b>						
A-4.1.	Publiciser les programmes d'études supérieures auprès des personnes étudiantes en fin de programme de baccalauréat en début de session d'automne	En continu	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Considérant l'aspect multidisciplinaire du génie des eaux, mieux faire connaître ce programme aux personnes étudiantes d'autres baccalauréat	A2022 et en continu	Directeur du Département et Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Augmenter la visibilité du programme sur les réseaux sociaux tel LinkedIn	En continu	Directeur du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R5 - Que l'on rationalise et que l'on diversifie la liste des cours à option et que l'on s'assure de leur offre sur une base régulière.</b>						
A-5.1.	Éliminer les cours qui ne seront plus donnés	A2022	Directeur du Département et directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Évaluer la possibilité de donner des cours une année sur deux	A2023	Directeur du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.3.	Ajouter des cours pertinents provenant d'autres programmes	A2023	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.4.	Faire et publier une planification des cours qui seront mis à l'horaire sur des cycles de quatre ans	H2023 et en continu	Directeur du Département et Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R6 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.</b>						
A-6.1.	Intégration de la procédure d'évaluation des cours dans Mon Portail		Université			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Intensifier les efforts départemental et facultaire pour améliorer le taux de participation des personnes étudiantes à l'appréciation de l'enseignement	A2022 et en continu	Doyen et Direction de département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.3.	Mener l'appréciation de l'enseignement pour tous les cours systématiquement à chaque année	A2022?	Directeur du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R7 - Que l'on s'assure que les plans de collaborations sont utilisés à la maîtrise et au doctorat.</b>						
A-7.1.	Développer un outil de gestion des plans de collaboration (collecte initiale, évaluation de la pertinence des informations et mises à jour annuelle	A2022	Doyen/gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Faire mieux connaître le rôle de la direction des programmes et de la gestion des études auprès des personnes étudiantes	A2022 et en continu	Directeur du Département et Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de programme.</b>						
A-8.1.	La direction des programmes s'assurera de respecter le règlement des études	E2022 et en continu	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>S1 - Que l'on poursuive les efforts pour développer les compétences des étudiantes et des étudiants en communication scientifique en anglais.</b>						
AS-1.1.	Création d'un cours facultaire sur le sujet	H2023	Doyen/vice-doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>S2 - Que l'on bonifie les mesures d'accueil et d'intégration pour les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat.</b>						
AS-2.1.	Organiser une demi-journée d'information à chaque début de session pour les nouvelles personnes étudiantes avec visite du département	A2022 et en continu	Directeur Département et directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.2.	Transmettre systématiquement le guide des programmes à toutes les nouvelles personnes étudiantes	A2022 et en continu	Directeur des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.3.	Favoriser le jumelage des personnes étudiantes étrangères et québécoises	A2023 et en continu	Directeur des programmes			

## 6. Remerciements

Je remercie toutes et tous les personnes qui ont contribué à l'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en génie des eaux, soit les membres du Bureau de la qualité des programmes, les membres du CIEP, la direction des programmes évalués, la direction du Département de génie civil et de génie des eaux, les membres du corps professoral des programmes de même que les personnes étudiantes et diplômées.

Je tiens à remercier particulièrement les deux experts externes, soit les professeurs François Brissette (École de technologie supérieure, Université du Québec) et José Vazquez (École nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg) pour leur contribution et le temps consacré à cet important exercice.

**André Zaccarin, doyen**  
**Faculté des sciences et de génie**